

DÉCISION | D5
AGA-24-01-D5

Rapport financier 2023 FIQ-SPSL

présenté à l'assemblée générale annuelle
du 27 mai 2024



FIQ - Syndicat des professionnelles
en soins des Laurentides

Présenté par :

Manon St-Denis, trésorière

**FIQ - Syndicat des professionnelles
en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)**

États financiers
Au 31 décembre 2023

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL),

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FIQ - SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES EN SOINS DES LAURENTIDES (FIQ-SPSL)** (Syndicat), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Certaines opérations enregistrées aux livres proviennent d'une administration distincte indépendante de l'administration du Syndicat, soit le CISSS des Laurentides, et sont remises au Syndicat sous forme de rapports. Nous n'avons pu nous assurer de l'exactitude de ces rapports puisque les pièces justificatives appuyant ces rapports n'ont pas été mises à notre disposition. Cependant, ces rapports font l'objet d'un audit indépendant lors de l'audit des états financiers du CISSS des Laurentides. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux montants de l'excédent des produits sur les charges, du bilan et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Syndicat ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Syndicat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Syndicat;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Syndicat à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Syndicat à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Saint-Jérôme, Québec

Le 15 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130268

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

PRODUITS

Cotisations des membres	5 127 883 \$	4 922 777 \$
Fonds de défense syndical	81 472	-
Péréquation	42 000	42 000
Commandites	7 149	15 013
Intérêts	33 070	9 546
Autres	3 695	1 144
	5 295 269	4 990 480

CHARGES

Frais d'administration (annexe A)	5 127 294	4 817 989
Comité exécutif (annexe B)	48 904	46 077
Comités FIQ-SPSL (annexe C)	11 166	14 086
Fonds de défense syndicale (annexe D)	76 893	-
Instance FIQ-SPSL (annexe E)	35 285	39 012
Mobilisation (annexe F)	102 348	72 482
Unités locales (annexe G)	45 686	52 752
	5 447 576	5 042 398

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

(152 307) \$ (51 918) \$

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

SOLDE , début de l'exercice	2 223 031 \$	2 274 949 \$
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(152 307)</u>	<u>(51 918)</u>
SOLDE , fin de l'exercice	2 070 724 \$	2 223 031 \$

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

BILAN

Au 31 décembre

2023

2022

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	1 351 538 \$	1 581 674 \$
Comptes clients	473 823	395 858
Frais payés d'avance	4 955	5 740
Placements (note 3)	500 000	500 000

2 330 316 2 483 272

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

32 877 43 941

2 363 193 \$ 2 527 213 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 5)	292 469 \$	304 182 \$
-----------------------------------	-------------------	------------

ACTIF NET

2 070 724 2 223 031

2 363 193 \$ 2 527 213 \$

ENGAGEMENT (note 6)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	(152 307) \$	(51 918) \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 064	12 021
	(141 243)	(39 897)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Créances	(77 965)	(4 778)
Frais payés d'avance	785	(795)
Dettes de fonctionnement	(11 713)	102 089
	(230 136)	56 619

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation des dépôts à terme	-	(500 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(14 134)
	-	(514 134)

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(230 136)	(457 515)
ENCAISSE, début de l'exercice	1 581 674	2 039 189
ENCAISSE, fin de l'exercice	1 351 538 \$	1 581 674 \$

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Syndicat, constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, est un syndicat dont ses objectifs sont l'étude, la défense, la sauvegarde, le développement et la promotion des intérêts économiques, professionnels, sociaux et moraux des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes du CISSS des Laurentides. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers du Syndicat ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Le Syndicat applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les produits de cotisations des membres sont constatés mensuellement, lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

La péréquation, les commandites, les intérêts, les fonds de défense syndicale et les autres produits sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'elle évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, c'est-à-dire qu'elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Syndicat sont composés de l'encaisse.

3. PLACEMENTS AU COÛT

	2023	2022
Épargne à terme, 4,8 %, échéant en mars 2024	250 000 \$	-
Épargne à terme, 5,3 %, échéant en juin 2024	250 000	-
Épargnes à terme, 1,67 % et 3,26 %, échues	-	500 000
	500 000 \$	500 000 \$

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023			2022
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	58 329 \$	42 402 \$	15 927 \$	22 753 \$
Mobilier de bureau	48 364	31 414	16 950	21 188
	106 693 \$	73 816 \$	32 877 \$	43 941 \$

5. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2022
Comptes fournisseurs	34 032 \$	34 943 \$
Libérations syndicales à payer	194 644	170 907
Libérations syndicales à payer aux administrateurs	63 793	98 332
	292 469 \$	304 182 \$

6. ENGAGEMENT

Bail

Le Syndicat s'est engagé par bail jusqu'en 2026 pour la location de locaux. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 100 386 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024 -	39 510 \$
2025 -	40 428 \$
2026 -	20 448 \$

7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice, le Syndicat a versé 388 977 \$ (2022 - 376 408 \$) aux administrateurs à titre de libérations syndicales.

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2023

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Syndicat si une contrepartie manque à ses obligations.

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Risque de liquidité

Le Syndicat est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

9. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

A - FRAIS D'ADMINISTRATION

Cotisations fédérales	3 303 668 \$	3 159 225 \$
Libérations syndicales	1 711 162	1 515 094
Assurances	2 292	1 038
Combustible et électricité	3 639	5 851
Dons	13 545	240
Entretien et réparations	14 905	2 765
Frais bancaires	25	25
Frais de bureau	9 262	12 775
Frais d'événement	117	50 000
Loyer	32 543	33 088
Maintenance des systèmes informatiques	11 347	12 224
Services professionnels	8 855	9 198
Télécommunications	4 870	4 445
Amortissement des immobilisations corporelles	11 064	12 021
	<hr/>	<hr/>
	5 127 294 \$	4 817 989 \$

B - COMITÉ EXÉCUTIF

Avantages sociaux et cotisations	8 013 \$	7 428 \$
Formation et frais de congrès	1 005	967
Frais de cellulaires	3 880	3 600
Hébergement	1 369	5 013
Indemnité kilométrique	25 173	16 689
Repas	9 461	9 163
Stationnement et péage	3	3 217
	<hr/>	<hr/>
	48 904 \$	46 077 \$

C - COMITÉS FIQ-SPSL

Dépenses administratives	400 \$	1 567 \$
Indemnité kilométrique	6 981	8 920
Repas	3 782	3 581
Stationnement et péage	3	18
	<hr/>	<hr/>
	11 166 \$	14 086 \$

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides (FIQ-SPSL)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

D - FONDS DE DÉFENSE SYNDICALE

Repas	54 004 \$	- \$
Dépenses administratives	22 889	-
	76 893 \$	- \$

E - INSTANCE FIQ-SPSL

Dépenses administratives	24 637 \$	29 300 \$
Hébergement	2 544	1 414
Indemnité kilométrique	3 996	4 513
Location de salles	1 534	1 305
Repas	2 574	2 480
	35 285 \$	39 012 \$

F - MOBILISATION

Dépenses administratives	49 617 \$	38 074 \$
Indemnité kilométrique	10 428	11 493
Repas	42 303	22 915
	102 348 \$	72 482 \$

G - UNITÉS LOCALES

Frais de cellulaires	9 558 \$	6 158 \$
Frais de déplacement	4 979	4 215
Frais de téléphonie et internet	12 302	11 321
Repas	1 233	1 250
Vie syndicale	17 614	29 808
	45 686 \$	52 752 \$